

# Tencin Autrement

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : [www.tencin.net](http://www.tencin.net)

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°71

JANVIER 2012

## LE MOT DU MAIRE

Tencin n'a pas échappé à la crise, ce qui se traduit pour notre commune par une baisse sensible de nos ressources.

Malgré cela, sans recourir à l'emprunt plusieurs chantiers ont été menés à leur terme en 2011, tandis que d'autres en cours seront achevés en 2012 :

- les kinés sont à présent installés dans de nouveaux locaux adaptés entièrement rénovés,
- trois petits appartements à vocation sociale sont aujourd'hui occupés,
- l'eau potable tant attendue est enfin arrivée aux Rives et à la Taillat,
- les travaux de réseaux et de voirie se poursuivent dans le secteur Cruzilles / Dix-quarts.

La transformation de l'ancienne école maternelle a commencé. Elle permettra d'accueillir le Relai des Assistantes Maternelles, la Maison des Associations et le Centre de loisirs sans oublier la Ludothèque souhaitée par nos jeunes élus du Conseil municipal des enfants.

En 2010 et 2011 notre commune a accueilli 200 familles nouvelles, et une centaine s'installera en 2012. Ces nouveaux arrivants ont modifié la physionomie de notre village tout en faisant apparaître de nouveaux besoins tant en termes de sécurité que de convivialité.

Besoins qui, bien entendu, ont été pris en compte dans nos projets d'investissement.

► Nous allons ainsi mettre en sécurité la voirie Pré Sec / Dix-quarts, en réalisant un cheminement piéton, ainsi que des aménagements pour réduire la vitesse.

► Une étude va être lancée pour assurer la mise en sécurité de toutes les autres rues du village.

► Des locaux sécurisés et adaptés à leurs activités vont être mis à la disposition des associations.

► Concernant plus particulièrement les loisirs :

- le parc de la mairie va être protégé en empêchant l'accès aux engins motorisés,
- les deux courts de tennis vont être remis en état et un espace multisports de type City stade va être installé,
- Les jardiniers pourront s'adonner à leur passion dans les jardins familiaux.

Les travaux en cours tels que la mise en place du SPANC, la reprise des concessions du cimetière et le parcours patrimoine vont naturellement être poursuivis, tandis que de nouveaux chantiers vont suivre. Ils concerneront la mise en conformité de notre défense incendie, l'assainissement des derniers secteurs du village, l'accueil de nouveaux commerces. . .

Malgré la situation économique difficile, nous restons optimistes et enthousiastes.

Bonne année 2012.

François Stefani



# Vie pratique

## À la recherche du nom de l'école

Merci à vous tous qui avez participé pour trouver un nom à l'école du village. 18 foyers ont répondu aux jeux. Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions.

### Thème 1 - Le mot mêlé

		C	P	A	P	I	E	R	E	G	L	E			D	R	A	C	A	L	P		
J		O			P	R	E	A	U														
E		L				E	D	U	C	A	T	I	O	N	C	I	V	I	Q	U	E		
U		L				T	R	O	U	S	S	E	R			A		U		L			
X		E				U							D		L				I		E		
				C	R	A	Y	O	N		H		I		G				L		V		
						S					O	N	N				N	L			E		
T	N	E	M	I	T	A	B	2	I		R	A					O	E					
A				Y		E					L	T					I		C	P			
B	B		L			D					O	E			M		T		O	O			
L	I	O				R					G	B	U	R	E	A	U	A		L	R		
E	B					O					E	R				I	E	E		O	T		
C	L					C	A	H	I	E	R					T	V	R		R	E		
R	I				R	E				C						R	A	C		I	M		
I	O			A		R	E	M	M	O	G					E	L	E	R	A	A		
T	T		I			C					L	I	V	R	E		S	U	R	E	G	N	
U	H	E			H	E				C	I	S	E	A	U	X	S	A	E	I	E	T	
R	E			A		A				E				F		E	T	D	R	O	E		
	Q		I			U	E			R					R		I	R	D	G	A		
	U	S				S				C						A	O	U	N	R	U		
	E				I						C	L	A	S	S	E			N	O	E	A	X
				P	O	E	S	I	E		S								C	L	P		
				D							N	O	I	T	I	N	U	P			A	H	
		R									L	E	C	T	U	R	E				C	I	
C	A	R	T	A	B	L	E				E	R	T	U	E	F						E	S

**Thème 2** - Devinettes ⇒ L'abbé Cales, François Stefani, Claudine Alexandrine de Guérin, Chapuis, Fichet, Brun..., Jean le Rond d'Alembert, Jean-Claude Colotti..

**Thème 3** - Dent de Crolles, le Merdaret, cailloux, moulin de Tencin, Chartreuse, Belledonne, place de l'église, cascade, Sept-Laux, forêt, Tencin, Grésivaudan.

**Thème 4** - charade ⇒ K-raie-vert : carré vert.

**Vos propositions ont fait l'objet d'une étude avec les institutrices, les parents d'élèves, la commission scolaire, et l'animatrice du CME. Dès la première lecture, quelques propositions ont été immédiatement éliminées :**

**Propositions éliminées dès la première lecture**

*école des élèves ; école de la forêt ; école des rêves ; école des villageois ; école l'Histoire ; école Abbé Calès ; école des 7 Laux ; école les maths ; école du manoir ; école pupitre ou encrier ; école dent de Crolles ; école les songes d'Alexandrine ; école entre Belledonne et Chartreuse ; école les enfants heureux ; école bonheur d'apprendre ; école de l'avenir ; école le chemin du savoir ; école Arlette Font ; école les coquelicots ; école les prés verts ; école lignes et courbes ; école livres et cahiers ; école culture et savoir ; école connaissances multiples ; école sur le chemin de la vie ; école en route pour la découverte ; école des talents ; école à vos crayons ; école arc en ciel ; école des Alpes ; école papier, cailloux, ciseaux ; école du Centre Grésivaudan ; école du pré sec ; école la marelle ; école des noyers ; école de la Chartreuse ; école des noyers verts ; école de la dame de Tencin ; école buissonnière ; école la nouvelle vague ; école Michel Colucci.*

**Propositions retenues**

*école du moulin ; école des songes ; école des noyers ; école des rêves ; L'île aux enfants ; Grand' maison ; l'ardoise ; école de la vallée ; école des chantournes ; école des éterlous ; école le « Toi en herbe » ; école tabl'o noix ; école d'Alembert ; école à pieds joints ; école du calme ; grési-classe ; le cartable magique ; école de Monteynard ; école « brin d'herbe » ; école du Merdaret.*

**Propositions soumises au vote**

*L'école des songes ; L'école des champs ; L'école des arches ; L'école des roches ; L'école d'Alembert ; L'école Charles Coquillard ; L'école Bellevue.*

Le vote a été effectué uniquement par les enfants des écoles, les anciens élus du CME et le CME actuel. Le vote a eu lieu le 10 décembre, en mairie, selon une procédure réglementaire et officielle. Le 12 décembre, le projet des enfants du CME a été mis à l'ordre du jour du Conseil municipal.

**Résultat des votes**

Noms retenus	Nombre de voix
école des songes	31
école des arches	20
école des champs	24
école des roches	39
école d'Alembert	36
école Charles Coquillard	10
école Bellevue	55



## Compte rendu du Conseil municipal du 17 octobre 2011

Voici les points qui ont été discutés et votés lors du Conseil municipal de votre commune.

### 1. Budgets supplémentaires 2011

Rééquilibrage du budget principal de fonctionnement à hauteur de 35 365 €.

En section d'investissement, mouvement de crédit 45 161 € et opération d'ordre de régularisation de compte à hauteur de 1 950 €.

Dans le cadre du budget eau/assainissement, mouvement de crédits à hauteur de 7 000 €.

Pour le budget du CCAS, inscription supplémentaire à hauteur de 200 €.

### 2. Convention RFF/Commune et M. Gimeno

Signature d'une convention tripartite autorisant le passage d'une canalisation d'eau potable et son utilisation par M. Gimeno.

### 3. A.M.A.P.

Mise à disposition d'un algeco pour l'AMAP. Autorisation de signature d'une convention d'utilisation.

### 4. Utilisation d'une salle au 1<sup>er</sup> étage par l'ADMR

Mise à disposition d'un bureau à l'ADMR. Autorisation de signature d'une convention d'utilisation.

### 5. Transfert de pouvoir de police à la CCPG

Le Conseil municipal n'entendant pas laisser son pouvoir de police à la CCPG (qui ne souhaite pas le prendre), décide de refuser ce transfert.

### 6. Validation de la taxe d'aménagement et de sous-densification

– Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal fixe à 5 % le taux de cette taxe.

– Taxe de sous-densification

Report par le Conseil municipal de la décision relative à la mise en place de cette taxe.

### 7. Syndicat des Énergies du Département de l'Isère

Adhésion

### 8. Local ancienne station de relevage

Remise en état par les services techniques pour l'accueil de matériel de sport.

### 9. Indemnité de conseil au trésorier remplaçant

Accord de cette indemnité à M. Pouillot.

### 10. Rapport d'activité de la communauté de communes

Présentation du rapport qui reste à disposition des élus qui le souhaitent.

### 11. Rapport sur le service public d'assainissement

À disposition de toute personne intéressée.

### 12. Modification statutaire n° 4 de la CCPG

Adoption de cette modification statutaire.

### 13. Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Adoption du rapport.

### 14. Convention pour la fourniture des repas à notre cantine scolaire

Autorisation donnée au Maire de signer la convention pour l'année scolaire 2011-2012.

### 15. Vœu pour le maintien du taux de cotisation à 1 % au CNFPT

Demande du rétablissement du taux de cotisation à 1 % au CNFPT.

### 16. Convention CAF/commune pour réhabilitation de l'ancienne école maternelle

Autorisation donnée au Maire à signer cette convention de partenariat et décision de la mise au budget d'investissement des 80 000 € de subvention accordés par la CAF.

### 17. Désignation d'un délégué suppléant pour la commission d'appel d'offres

Suite au départ de la commune de M. Torniero, acceptation de la candidature de M. Bouchet-Moulin.

### 18. Modification de la dénomination du titulaire de la convention de déneigement

Autorisation donnée au Maire de signer la convention

### 19. Divers

a. Modification n° 3 du P.L.U.

Cette modification concerne deux parcelles situées dans la zone AUi qui ne prévoyait pas la combinaison commerce et habitat, alors que c'est la vocation de la zone.

b. Demande d'implantation d'un autre camion pizza sur le domaine public

Proposition d'installation le jeudi soir.

c. Protocole grand froid

Le Conseil municipal décline la réquisition de notre salle communale non adaptée.

## Nos amis les bêtes...

Tout propriétaire de chien a au moins pensé une fois au problème que constituent les déjections de son compagnon à quatre pattes. Certains ont vite réglé la question en laissant leur chien faire comme bon lui semble sur leur terrain. D'autres, jugent préférable de sortir leur chien, pour le laisser faire ses besoins dans la nature, ou sur les trottoirs, ce qui n'est bien évidemment pas apprécié par les passants et les employés communaux chargés du nettoyage de la voirie. Ces crottes constituent une véritable nuisance dans le village. D'une part, pour des raisons évidentes de salubrité publique, et d'autre part, parce que cela peut se révéler dangereux. Nul n'étant à l'abri de marcher (même du pied gauche) sur une de ces déjections et ainsi glisser.

Pour faire face à ce fléau, l'État français a rédigé dans le Code pénal, l'article R.632-1, mettant en garde les



propriétaires d'animaux domestiques contre les fameux déchets de nos animaux de compagnie. Cet article stipule que « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe (jusqu'à 150 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation... » Notre village ne disposant pas d'espace dédié pour recueillir ces déjections, il serait souhaitable, pour le bien de la collectivité, de ramasser les crottes par tout moyen adapté (il existe dans le

commerce de petits sacs voués à cet effet) et de les jeter à la poubelle. Les rues et trottoirs du village ainsi que nos chaussures s'en porteront mieux.

## Les jardins familiaux

Le secteur entre l'Isère et la voie ferrée devant selon la SAFER être réservé à une « agriculture professionnelle », nous n'avons pu acquérir les parcelles situées Chemin des Songes.

Nous avons travaillé avec les agriculteurs et la SAFER pour étudier toutes les possibilités d'implantation de cette « agriculture de loisir ».

Monsieur SOMMARD a accepté de nous céder une parcelle d'environ 3300m<sup>2</sup> entre la RD 523, le Chemin de Garra et le supermarché Utile.

Pour garantir la sécurité des futurs jardiniers, nous avons obtenu de l'entreprise Midali la cession d'une bande piétonne permettant d'accéder en toute sécurité aux jardins par le parking du supermarché.

À bientôt donc avec pioches, bèches, plants, graines...

## PANNEAU LUMINEUX



Comme vous l'avez sûrement constaté le panneau lumineux de l'entrée sud du village ne fonctionnait plus depuis la fin du mois de novembre.

Cette panne était due à un problème informatique qui n'a été résolu que dernièrement. Nous souhaitons pour cette nouvelle année que cet incident ne se reproduise plus et espérons qu'il n'a pas occasionné trop de gêne pour les usagers.

## PUB...

Les commerçants, artisans, etc. exerçant leur activité professionnelle sur le territoire communal de Tencin et désirant faire connaître leur activité, pourront le faire par le biais du bulletin municipal.

Il leur suffit de faire parvenir à la mairie une carte de visite avec leurs coordonnées. Elle sera insérée dans le prochain bulletin municipal.

# Environnement

## Ordures ménagères

Le Sibresca nous a signalé qu'à diverses reprises certains containers d'ordures ménagères contenaient des déchets qui n'avaient pas lieu d'être présents.

L'entreprise de ramassage des ordures n'est tenue de ne récolter que les déchets ménagers, et peut refuser d'enlever tout objet ne répondant pas aux critères de collecte.

Il existe sur la commune deux points de tri sélectif situés à l'entrée de Pré Sec près des tennis et rue du Cotten. Un troisième sera installé très prochainement sur le secteur de Cruzilles.

Le Sibresca et la communauté de commune Le Grésivaudan quant à elles, gèrent les déchetteries où vous pouvez déposer tous vos encombrants tels que cartons, appareils électroménagers, sapin de Noël, etc.

Vous pouvez aussi, pour réduire le volume de vos poubelles, composter une bonne partie de vos déchets ménagers qui, une fois transformés, fourniront un terreau de qualité pour vos plantations de printemps.



## Voici un rappel des informations utiles



### La collecte sélective

Tri des déchets sur les points "recyclage"



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages métalliques



Cartons et briques alimentaires



EMBALLAGES



Ne pas mettre : pot de yaourt, film, sac ou boîte plastique, barquette en polystyrène, carton sali. Les emballages doivent être vides, il n'y a pas besoin de les laver. Ne les imbriquez pas.

Journaux, magazines, enveloppes (avec ou sans fenêtre) ...



PAPIERS



Ne pas mettre : papier gras ou sali, mouchoir en papier ou essie-tout, film plastique autour des revues.

Bouteilles, pots et bocaux en verre



VERRE



## Listes des déchetteries dans la vallée

### Horaires des déchetteries (\*18h en hiver / \*19h en été)

Sites	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Pontcharra	14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*
Francin	14h - 18h*	14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*
Le Cheylas	14h - 18h*	8h - 12h		8h - 12h*		
St Pierre d'Allevard	8h - 12h 14h - 18h*		14h - 18h*		14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*
Villard-Sallet	14h - 18h*		14h - 18h*		8h - 12h 14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*

**DÉCHETTERIES de la Communauté de communes Le Grésivaudan (ouvertes aux habitants du SIBRECSA)**

**CROLLES : Du lundi au dimanche, de 8h30 à 17h45**

**LE TOUVET : Le lundi, mercredi et samedi de 8h30 à 17h45 et le dimanche de 8h à 12h**



## Composter sur le territoire du SIBRECSA



Mise à disposition d'un composteur en bois ou en plastique recyclé de 400 L, au prix de 15 €.

Sur rendez-vous, limité à un par foyer.



Un **bioseau offert** par le SIBRECSA accompagne chaque composteur. Vous pouvez également l'acquérir individuellement au prix de 3,41 €.

Des conseils en plus, un problème avec votre compost ? Des **ateliers compostage vous sont proposés gratuitement.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le SIBRECSA au **04 76 97 19 52** ou par mail à [ambassadeurs.sibrecsa@orange.fr](mailto:ambassadeurs.sibrecsa@orange.fr)

## Modernisation de la ligne ferroviaire du Sillon Alpin Sud



### Une nouvelle passerelle à Tencin

Réseau Ferré de France réalise actuellement d'importants travaux de modernisation sur la ligne ferroviaire Gières-Montmélian.

L'ensemble des rails a été remplacé cet été et la voie sera prochainement électrifiée. Objectif : améliorer la qualité des déplacements ferroviaires d'ici fin 2013, et faire du train une alternative performante à la route.

Pour s'adapter aux nouveaux gabarits de la voie, le pont démoli au cours de l'été 2011, va être remplacé par un nouvel ouvrage métallique, dédié aux piétons et aux cycles. Les travaux ont démarré et dureront jusqu'à l'été 2012.



### Un choix de construction en deux étapes

Les piles soutenant l'ouvrage sont en cours de montage sur le site. Le tablier, quant à lui, est fabriqué en usine. L'assemblage de la passerelle, nécessitant une coupure de la circulation ferroviaire, sera réalisé de nuit, en avril 2012. RFF prend toutes mesures pour limiter au maximum les nuisances du chantier pendant les travaux.

### Et ensuite...

L'important chantier d'électrification se déroulera durant l'été. Une interruption des circulations ferroviaires sera nécessaire. Tirant profit de l'expérience de la coupure de l'été 2011, un service de substitution répondant au plus près des besoins des usagers sera mis en place.

## Portage de repas à domicile

Un service de portage de repas à domicile est organisé par le CCAS de la ville de Froges pour le prix de 7,48 € pour les habitants de Tencin.

Contact : Allo portage  
142 bd de la République 38190 Froges  
Tél : 04 76 71 15 93

## Entretien des cours d'eau



Les intempéries de ce début d'année ont provoqué le débordement du ruisseau situé en limite du lotissement du Clos du Cèdre. Les buses permettant au surplus d'eau de se déverser dans le fossé longeant la D 523 étaient obstruées ce qui a engendré le débordement du ruisseau. La commune est intervenue rapidement en mandant une entreprise pour curer et déboucher ces buses.

Il est rappelé que les propriétaires riverains des cours d'eau ont l'obligation d'entretenir les berges et les lits des cours d'eau.



## Cimetière / Reprise des concessions

La relation que chacun a avec le cimetière relève de l'intime, et il est compréhensible que la procédure de reprise des concessions suscite de nombreuses interrogations et quelques mécontentements.

Que pouvons-nous faire devant l'état de délabrement de notre cimetière, devant ces stèles éventrées, devant ces monuments effondrés ?

Ne rien faire et laisser ce lieu de recueillement se dégrader chaque jour davantage... ou agir.

Par respect envers nos défunts et leurs familles, nous avons choisi l'action plutôt que l'immobilisme.

Cependant, pour pouvoir intervenir sur les tombes les plus détériorées, nous n'avons pas d'autre alternative que d'engager « la procédure de reprise des concessions en état de déshérence ».

Le principe d'égalité de traitement s'imposant à toute collectivité ne permet pas d'intervention individuelle qui ne viserait que les concessions les plus endommagées, mais impose de traiter le cimetière dans sa globalité, conformément à la procédure prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutes les concessions de plus de 30 ans, dans lesquelles aucune inhumation n'a été réalisée au cours des dix dernières années sont concernées.

C'est prioritairement par sa présentation physique, qu'une tombe entre en procédure. Certaines sont moins abimées que d'autres, ce qui peut créer pour les familles un sentiment d'injustice, mais notre démarche est plus préventive que curative. Ainsi les tombes qui ont été intégrées dans la procédure présentaient toutes soit : vieillissement, joints défectueux, élément de structure descellé...



Cette procédure n'a toutefois rien d'inéluctable et encore moins d'irréversible, puisque le simple fait d'effectuer des travaux de nettoyage ou de consolidation permet de rétablir les droits.

Notre démarche ne vise que les tombes qui ne sont plus entretenues et qui aujourd'hui posent problème. Or, sans la mise en œuvre de cette procédure aucune intervention n'est possible, même sur les tombes les plus dégradées.

Notre objectif n'étant pas de supprimer à tout prix des sépultures, il n'est pas question de voir disparaître une tombe qu'une famille souhaiterait conserver.

Il convient également de souligner qu'un délai légal de 3 ans doit être respecté avant de procéder à la reprise physique des concessions. Ce délai laisse à la famille concernée le temps de réaliser les travaux de remise en état (nettoyage, consolidation...) qui permettront la réhabilitation de la tombe.

À l'issue des 3 ans, soit en novembre 2014 en ce qui concerne le cimetière de Tencin, le Conseil municipal devra se prononcer sur les tombes qui seront reprises.

Soyez rassurés, il n'est pas non plus question de faire disparaître le souvenir des personnes inhumées dans les tombes déclarées à l'abandon.

Les restes exhumés seront déposés dans un ossuaire créé dans le cimetière, et la mémoire des défunts perdurera grâce à la plaque mentionnant leur identité qui sera apposée sur le mur du souvenir.

## Sécurité routière

Un accident de la circulation spectaculaire, mais heureusement sans gravité s'est produit en octobre sur la RD 30 au niveau de la route de Vautravers. Une automobiliste descendant de Theys a perdu le contrôle de son véhicule, traversé la chaussée et basculé dans le talus 30 mètres en contrebas de la route.

Nous nous sommes rendus sur les lieux en compagnie des techniciens du Conseil général que nous avons alertés.

Une analyse du risque va être réalisée afin de définir au mieux les moyens de résoudre ce problème.

Plusieurs options envisagées sont à l'étude :

- la pose de piquets KB5 double face et mise en place d'un panneau « virage dangereux » ;
- la pose d'une glissière de sécurité ;
- le talutage pour réduire le rayon de la route et gagner en largeur de chaussée.

Des résidents du quartier « le port » nous ont interpellés afin de sécuriser la sortie sur la RD 523. Ce secteur relevant de la compétence du Conseil général, nous avons sollicité les techniciens du service aménagement qui n'ont pas jugé utile d'apporter une quelconque modification.



Ci-joint une copie du courrier du service aménagement du Conseil général de l'Isère adressée à la mairie.

*Monsieur le Maire,*

*Vous m'avez demandé s'il était possible d'aménager le carrefour avec la voie communale qui dessert le hameau du port.*

*Cette intersection offre des conditions de visibilité pour les mouvements tournants qui sont dans les normes. Le seul point sensible potentiel, eu égard au trafic sur la RD523, se produirait pour un usager en provenance de Goncelin qui voudrait tourner en direction du hameau.*

*Dans ce cas, il est plus sage d'aller faire demi-tour au giratoire de l'entrée nord de Tencin, situé à 500m.*

*La sortie depuis la voie communale peut parfois prendre du temps, mais la visibilité permet de s'insérer en sécurité dans les deux sens.*

*Pour améliorer la perception de cette intersection, je vous propose de mettre en place :*

- des panneaux de dangers annonçant une intersection non prioritaire ;
- des panneaux directionnels pour le hameau.

*Si le carrefour s'avérait être dangereux ultérieurement, alors les mouvements de cisaillement pourraient être interdits, par l'utilisation des giratoires de Tencin et de Goncelin (celui de la SATMA, à venir).*

*Je vous remercie de me donner votre avis sur ces propositions.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.*

*Le chef de service aménagement du Grésivaudan  
Patrick Balesme*

# Taxe d'aménagement

L'article 28 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 crée un nouveau régime de fiscalité en instaurant la taxe d'aménagement qui a compter du 1er mars 2012 remplacera :

- La Taxe Locale d'Équipement (TLE)
- La Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles (TNDES)
- La Taxe Départementale pour le financement des Conseil en Architecture, en Urbanisme et en Environnement (TD CAUE)
- Les Participations pour Aménagement d'Ensemble (PAE)

## La TLE reste applicable aux autorisations déposées avant le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Cette taxe d'aménagement est perçue pour :

- Les opérations soumises à permis de construire et déclarations préalables (constructions, reconstructions, agrandissement, changement de destination...)
- Les installations ou aménagements soumis à permis, d'aménager ou déclarations préalables (tentes, caravanes, piscines, parking...)
- Les procès verbaux suite à infractions

## Des exonérations totales et partielles sont prévues

- Exonération totale : habitations financées par un PLAI, reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit

depuis moins de 10 ans, reconstruction de locaux sinistrés, constructions dont la surface est inférieure à 5 m<sup>2</sup>...

- Exonération partielle : les 100 premiers mètres carrés habitables bénéficient d'un abattement de 50 %...
- Le calcul de la taxe est le produit de l'**assiette** par la **valeur** que multiplie de **taux**.

## Assiette x valeur x taux

L'**assiette** est la somme des surfaces couvertes, closes de plus de 1,80 m de plafond moins les trémies et les vides. La **valeur** est fixée par des textes réglementaires elle est de 660 €/m<sup>2</sup>

Le **taux** est fixé par le Département et la Commune, chacun en ce qui le concerne

**Le Conseil municipal a voté un taux de 5 % correspondant au taux en vigueur de la TLE;**

Exemple de calcul :

Pour une maison d'habitation de 120 m<sup>2</sup>, les 100 premiers mètres bénéficient d'un abattement de 50 % soit :

$$100 \times 660 \times 50 \% \times 5 \% = 1\ 650 \\ \text{et } 20 \times 660 \times 5 \% = 660$$

La taxe d'aménagement perçue par la commune sera donc de 2310 €.

Ce calcul ne tient pas compte de la part du département.

# Assainissement non collectif

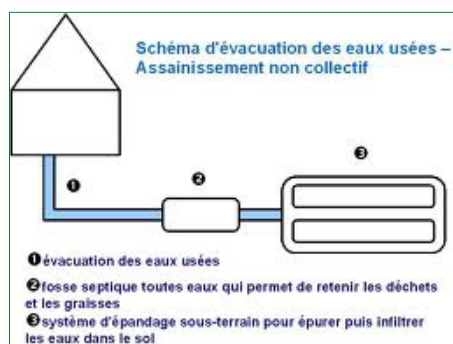
Dans le cadre de la mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) toutes les habitations non raccordées au réseau d'assainissement – séparatif ou unitaire – devront faire l'objet d'un contrôle au cours de l'année 2012.

Afin d'établir la liste exhaustive des habitations non raccordées, les agents communaux procéderont à des vérifications individuelles au cours des mois de février et mars 2012.

Réservez-leur le meilleur accueil.

## Secteurs concernés par cette vérification

Route du Lac	Rue du Clos	Rue du Contour	Rue du Noyer Vert
Le Clos du Cèdre	Rue du Moulin	Rue du Cèdre	Rue Sous la Tour
Avenue du Grésivaudan	La ferme Gaget	Route de Theys	Rue du Cotten
Rue de l'Église	Rue du Martinet	Vieille Rue	Rue du Béal
Rue Basse	Rue des Béalières	Rue du Lavoir	Place Abbé Calès



## Skibus : tous en piste !

Pour la troisième année consécutive, les Skibus reprennent le chemin des stations du Grésivaudan.

Pour un euro l'aller-retour, et en accès libre pour les abonnés du Grésivaudan, de Translère et du TER, ces navettes saisonnières desservent les stations de Belledonne et Char treuse : Saint-Hilaire du Touvet, le Col de Marcieu, le Collet d'Alleverd, Les 7 Laux, Chamrousse et le Col du Barioz-Grand Plan.

À chacun sa formule, toutes les lignes assurent 2 allers-retours par jour le week-end et 1 aller-retour par jour le mercredi hors vacances scolaires, ainsi que 2 allers-retours par jour 7 jours sur 7 en période de vacances. Pourquoi s'en priver ?

Partenaires de l'opération, les stations proposent, cette année encore, des réductions sur les forfaits à tous les usagers des Skibus, sur présentation du ticket unitaire ou de la contremarque :

Espace Nordique du Barioz - Le Grand Plan

Prix déjà mini !

• **Espace nordique** : [www.espacenordiquedubarioz.fr](http://www.espacenordiquedubarioz.fr) – 04 76 71 06 47

**Grand Plan** : [www.scbarioz.net](http://www.scbarioz.net) – 04 76 71 09 75 / 04 76 45 03 08

• **Le Collet d'Alleverd**

– 15 % sur les forfaits

[www.alleverd-les-bains.com](http://www.alleverd-les-bains.com) – 04 76 45 10 11



### • Les 7 Laux

Skiez au prix du tarif groupe !  
[www.les7laux.com](http://www.les7laux.com) – 04 76 08 17 86

### • Saint-Hilaire du Touvet

Tarifs Groupes appliqués sur tous les forfaits  
[www.station-ski-saint-hilaire.fr](http://www.station-ski-saint-hilaire.fr) – 04 76 08 33 99

### • Col de Marcieu

1/2h de tubing offerte avec l'achat du forfait pour un trajet en bus – [www.col-marcieu.com](http://www.col-marcieu.com) – 04 76 08 31 58 / 04 76 08 30 96

• **Chamrousse** – 20 % sur les forfaits  
[www.chamrousse.com](http://www.chamrousse.com) – 04 76 89 92 65

À Prapoutel (Les 7 Laux) et au Collet d'Alleverd, les usagers des Skibus ont la possibilité de déposer leurs chaussures dans des casiers pour la journée.

Vous pouvez télécharger les horaires sur :

<http://www.le-gresivaudan.fr>

## L'ADSL à Vautravers

Le Conseil général de l'Isère a dernièrement mandaté une entreprise pour installer une antenne relais sur le hameau de Vautravers dans le but de couvrir cette "zone blanche ADSL" en haut débit.

De plus amples informations seront données aux habitants concernés très prochainement.

## 1 2 3 BOUGE !

Avis aux amateurs de jeux de société !

Le samedi 4 février, à partir de 17h30, aura lieu la soirée jeux d'1, 2, 3 Bouge, à l'Espace Culturel de Tencin.

Elle est ouverte à tous petits et grands (adhérents ou non à l'association sportive) et c'est gratuit ...

Chacun pourra apporter :

- ses jeux préférés,
- à manger / à boire : à partager entre tous,
- et surtout sa bonne humeur.

Au plaisir de vous voir bientôt,

L'équipe d'1, 2, 3 bouge !

# État Civil

## Naissances

<i>de la Fournière Andy</i>	<i>le 10 février à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Chenebon Lison, Nicole, Isabelle</i>	<i>le 11 février à La Tronche</i>
<i>Abril Mathieu Pierre, Gilbert, Bernard</i>	<i>le 15 février à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Bon Adrien, Jean-Pierre, Serge</i>	<i>le 27 février à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Musitelli Ezio</i>	<i>le 23 mars à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Burzomato Lenny</i>	<i>le 7 avril à Échirolles</i>
<i>Mazza Evan, Adrien, Thomas</i>	<i>le 30 avril à Échirolles</i>
<i>Faoro Léo</i>	<i>le 12 juin à La Tronche</i>
<i>Personnaz Léonie, Isabelle, Manon</i>	<i>le 25 juin à Échirolles</i>
<i>Flores Julia</i>	<i>le 3 juillet à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Annis Toni</i>	<i>le 5 juillet à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Leblanc Evan, Philippe, Léon</i>	<i>le 7 juillet à La Tronche</i>
<i>Lechat Lieve</i>	<i>le 25 juillet à La Tronche</i>
<i>Allombert Martin, Louis-Georges</i>	<i>le 26 juillet à La Tronche</i>
<i>Excoffier Tina, Mylène, Jocelyne</i>	<i>le 1er août à La Tronche</i>
<i>Kuss Lucile, Andrée</i>	<i>le 13 août à La Tronche</i>
<i>Robert Lucie, Audrey</i>	<i>le 23 août à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Kabbabi Nassim, Mustapha</i>	<i>le 23 août à La Tronche</i>
<i>Declercq Léanne</i>	<i>le 27 août à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Castillo Dimitri, Camille</i>	<i>le 1er octobre à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Dupont Amandine, Françoise, Reine</i>	<i>le 4 octobre à La Tronche</i>
<i>Etroit Sanou, Jeanine, Diouma, Colette</i>	<i>le 4 octobre à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Mathon Anthony, Pablo, Jean-Pierre</i>	<i>le 5 octobre à La Tronche</i>
<i>Leloup Alicia, Lydia, Marie-Laure</i>	<i>le 20 octobre à La Tronche</i>
<i>Mocquot Justine, Gabrielle, Blanche</i>	<i>le 21 octobre à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Börner Pauline</i>	<i>le 23 octobre à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Farkas Matéo, Jean, Marcel</i>	<i>le 12 novembre à La Tronche</i>
<i>Ksibi Sacha</i>	<i>le 21 novembre à La Tronche</i>
<i>Arnaud Théophile, Loris</i>	<i>le 30 novembre à Tencin</i>
<i>Beitone Fabio, René</i>	<i>le 11 décembre à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Schatz Lenny</i>	<i>le 25 décembre à Saint Martin d'Hères</i>

## Mariages

<i>Agaisse Didier, Alain, Marie et Dherissard Marie, Josette, Fernande</i>	<i>le 1er mai</i>
<i>Tâche Antoine, François, Daniel et Dugué Sophie, Anne</i>	<i>le 11 juin</i>
<i>David Mickaël, Gérard et Rubat Karine</i>	<i>le 25 juin</i>

## Parrainages Civils

<i>Combes Gabriel, Paul, Christian</i>	<i>le 19 novembre</i>
<i>Combes Erin Sarah, Sophie</i>	<i>le 19 novembre</i>

## Décès

<i>Raymond Raymonde, Jeanne, Henriette épouse Rollier-Sigallet</i>	<i>le 15 février à la Tronche</i>
<i>Rollier-Sigallet René, Albert</i>	<i>le 17 février à la Tronche</i>
<i>Brunet-Manquat-Vieilly Germaine Marie</i>	<i>le 18 avril à la Tronche</i>
<i>Jacquemet Anna, Élise</i>	<i>le 1er juillet à Tencin</i>
<i>Ruiz Albert</i>	<i>le 25 juillet à Saint Martin d'Hères</i>
<i>Félix Armand</i>	<i>le 1er novembre à La Terrasse</i>
<i>Ducourtil Daniel, René, Maurice</i>	<i>le 1er décembre à Tencin</i>
<i>Rambaud-Raffinet Raymonde, Maria veuve Darmedru</i>	<i>le 6 décembre à Tencin</i>

# Au jour le jour

## Cérémonie du 11 novembre 2011



## 50 ans l'Abbé Calès

1<sup>er</sup> et 2 octobre 2011



## Foire aux noix

Le 16 octobre 2011



## Halloween des Lutins de Tencin 31 octobre 2011





## Repas de nos anciens le 7 Janvier 2012

C'est dans la grande salle du restaurant "Au pas de l'Alpette" à Bellecombe près de Chapareillan qu'a eu lieu le traditionnel banquet dansant des anciens et de leurs accompagnants (près de 50 personnes). Le déplacement était assuré par autobus et le repas ainsi que l'après-midi se sont déroulés dans une ambiance chaleureuse et festive.

# vos agendas — À vos agendas — À vos agendas

## Vœux du Maire

Vendredi 20 Janvier à 18 h00 à l'Espace Culturel.

## 1, 2, 3, Bouge ! Soirée Jeux de société

Samedi 4 février à l'Espace Culturel à partir de 17 h 30.

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : le mercredi toute la journée,
- Joël Marseille : le vendredi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Simone Mendez : le mardi de 9h à 11h,
- Françoise Scaglioni : le jeudi de 17h à 18h,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :

Lundi de 13h30 à 18h • Mardi de 13h30 à 17h30  
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
Jeudi de 13h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

## Foire au Boudin- Producteurs locaux

Dimanche 12 février sur le parking Fofu.

La municipalité a fait l'acquisition d'un téléphone portable pour que les membres du conseil municipal puissent être joints en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

**Son numéro est le 06 31 00 43 48.**

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois, Herveig Lecuyer  
Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin Madan

Le Bulletin de Tencin – N° 11, Janvier 2012